



Déclaration intersyndicale liminaire à l'entrevue avec l'IA DASEN du 15 octobre 2020 à propos des Plans de formation Français/Mathématiques, des constellations et du respect du droit syndical.

“Tout professeur des écoles bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration” précise l'article 23 du Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990, relatif au statut particulier des PE qui a été modifié dans ce sens par PPCR en 2017. C'est dans ce cadre que le ministère a développé le plan Français et Mathématique en constellations.

Le dispositif arbitraire et contraignant que constitue les plans de formation Français/Mathématiques et les constellations qui lui sont attachées, mis en place sans aucune concertation, suscite depuis le début de l'année scolaire un rejet général et sans appel de la profession. Les enseignant-e-s ne veulent pas être transformé-e-s en « stagiaires à vie », avec tout le stress que cela engendre. Aujourd'hui, ces plans se mettent en place à marche forcée, sans moyens de remplacement supplémentaires et dans un contexte de surcharge de travail qui rend difficile l'adhésion des collègues à ce dispositif.

De plus, la circulaire départementale du 2 septembre 2020 relative aux formations et animations pédagogiques ne respecte pas la circulaire 2014 – 120, relative aux RIS et à la préservation des APC, qui reste en vigueur et prépondérante par rapport à toute circulaire départementale: “Dans le cadre de la réorganisation des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, si les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement, il convient de concilier le souci d'assurer la continuité de la prise en charge des élèves avec le droit à l'information syndicale en veillant à préserver le temps consacré aux activités pédagogiques complémentaires (APC).”

De ce fait, les enseignant-e-s n'acceptent pas :

- D'avoir été désigné-e-s arbitrairement pour intégrer cette formation ;
- D'observer, d'être observé-e-s par leurs collègues et des conseillers pédagogiques ;
- D'enfreindre les règles sanitaires par le brassage et le regroupement de personnes dans les classes ;
- D'être contraint-e-s à une surcharge de travail engendrée par ce dispositif de formation ;
- D'être soumis-e à un dispositif de visites et d'encadrement que nous supposons pouvoir être utilisés ultérieurement lors des rendez-vous de carrière ;
- De ne plus disposer du temps d'animation pédagogique pour faire valoir leur droit à l'information syndicale (RIS).

Les organisations syndicales présentes n'acceptent pas cette dérive vers l'arbitraire, cette culpabilisation de la profession et la présomption de faire reposer les échecs des élèves sur la seule responsabilité des enseignant-e-s ainsi que le peu de considération des droits et des conditions de travail des personnels.

Les syndicats représentatifs demandent :

- L'abandon du plan de formation « français mathématiques » par constellations en l'état ;
- L'inscription dans les formations sur la base du volontariat, dans le respect des obligations de service ;
- La possibilité de refuser la visite de pairs ou de conseillers pédagogiques imposée dans les classes ;
- Une véritable formation sur des stages choisis et non une autoformation ;
- Le respect du droit à l'information syndicale (9 h/an de RIS à décompter des 108 heures et sans restriction de pouvoir le faire sur le temps des animations pédagogiques de leur choix, si les personnels le souhaitent).

Ces revendications émanent d'une grande majorité de nos collègues et ne sont pas un simple ressenti. Elles sont légitimes. Elles s'inscrivent dans le respect de la loi. Elles doivent être satisfaites.